



## Remboursement de credit immobilier et précisions

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
MOn mari et moi-meme avons acquis une maison et pris un credit en devises (en CHF car je travaille a Geneve) et le montant total du credit est preleve directement de mon salaire. MOn mari qui ne va peut etre pas le rester longtemps ne me rembourse par toujours sa part du credit. Dans quelle mesure il est oblige de le faire et quels sont mes moyens pour l'obliger?

Deuxiemement, si nous devons vendre ce bien est ce que je suis en droit de recuperer sur le prix de vente les montants que j'ai verses en plus.

en vous remerciant par avance  
Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour MAdame

Est ce que vous êtes mariés sous le régime de la communauté?  
Qui a souscrit le crédit?  
Est ce que le bien a été acheté pendant le mariage?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
Nous sommes maries sous le regime de separation et avons acquis ce bien avant notre mariage mais il y a aussi une autre maison cette fois acquise apres notre mariage. Le credit a ete souscrit a nos deux noms dans les deux cas.  
Cordialement

-----  
Par Visiteur

Madame

Dans ce cas, qui est propriétaire du bien pour lequel vous avez souscrit le crédit?  
Qui est propriétaire du bien acquis pendant le mariage?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Nous sommes proprietaires tous les deux puisque les deux maisons sont a nos deux noms

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Au vu de ces informations et pour répondre à vos interrogations.

Dans quelle mesure il est obligé de le faire et quels sont mes moyens pour l'obliger?

En fait juridiquement il n'est pas obligé de rembourser la part du crédit quand bien même vous avez fait le crédit à vos deux noms. En effet dans un couple il existe une présomption de libéralité. Autrement dit on considère que la somme versée par l'un des deux conjoints n'est pas un prêt mais une donation. Cependant vous pouvez contester ce fait en justice et préciser que la somme que vous versez à la place de votre mari est à charge de remboursement de sa part.

Deuxièmement, si nous devons vendre ce bien est ce que je suis en droit de récupérer sur le prix de vente les montants que j'ai versés en plus.

Pas précisément. Encore une fois il vous faudra prouver que les sommes versées ne l'étaient pas dans une intention libérale.

cordialement

-----  
Par Visiteur

Je vous remercie de votre réponse. Votre système est très efficace et pense à l'avenir y avoir recours souvent. Veuillez noter que vos messages arrivent toujours en double, peut-être qu'un ajustement devrait être fait mais cela ne pose aucun problème, c'est juste pour votre info.

Bien cordialement,

-----  
Par Visiteur

Chère MAdame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Nous prenons en considération votre remarque et nous nous en excusons, cela est sans nul doute dû à un bug informatique.

Bien à vous.